

Des champs ravagés par des rodéos en 4x4... devinez qui !

écrit par Maxime | 21 mai 2025



Les chauffards ont fait de grandes traces dans les plantations.

Repro CL



Les chauffards ont fait de grandes traces dans les plantations.

Repro CL

Les chicanes se multiplient dans nos rues, pour éviter les rodéos urbains, qui pourraient aussi le quotidien des paisibles citoyens. Dos d'âne, coussins berlinois, plots obligeant à zigzaguer...

Qu'à cela ne tienne, les racailles lâcheront leurs grosses cylindrées dans les champs.

Au rodéo urbain, succède ainsi le rodéo rural. La vermine se déplace quand elle n'est pas exterminée.

C'est d'ailleurs devenu une spécialité franco-française : déloger les délinquants d'un quartier, pour qu'ils aillent s'installer ailleurs.

Les peines de prison étant insuffisantes, quand elles

sont exécutées (combien de mandats de dépôt non délivrés faute de place dans un établissement pénitentiaire ?), les aménagements de peine nombreux (bracelets électroniques, travaux d'intérêt général, composition pénale...), on retrouve les mêmes et ils recommencent.

Ma question est simple, qui peut avoir assez d'argent pour s'acheter un 4x4 assez puissant pour que le rodéo puisse être amusant (à leurs yeux) en termes de vitesse, de maîtrise du véhicule, de tenue de route aussi dans des champs parfois très peu praticables si on n'a pas un tracteur...

Qui peut être à la fois assez débile et riche pour ça ? Tout en n'ayant aucun respect pour le travail d'autrui, à savoir les agriculteurs ?

Il faut arriver à remplir les deux cases : débile et riche. Débile car il faut être une misérable crapule pour trouver son plaisir à dévaster des champs de blé en faisant de la vitesse. M'est avis qu'un citoyen qui aurait réellement accumulé assez d'argent par son travail ou par héritage d'un proche pour s'acheter ce genre de véhicule n'irait pas faire de pareilles choses.

Bref, encore une fois, il me semble que « c'est signé ». Ces pratiques nouvelles sont sûrement le fruit de l'ingénierie de notre belle délinquance des stupéfiants roulant carrosse dans les « quartiers sensibles »...

De semblables rodéos en zone naturelle ont déjà eu lieu, avec des peines ridicules prononcées par la justice et un silence médiatique total sur l'identité des auteurs. Sans doute pour éviter de « stigmatiser » !

Dans le même temps, c'était la semaine dernière en Charente-Maritime la « semaine bleue » : des bataillons de policiers pour traquer sur les routes le petit gibier roulant à 55 au lieu de 50... Plus facile que de chasser le gros gibier... il est plus docile le petit gibier et ça fait rentrer de l'argent facilement...

Imbéciles que nous sommes d'être trop civilisés face à la barbarie ! Les agriculteurs victimes ne comprennent pas que les auteurs de ces agissements ne soient pas allés se défouler sur un circuit.

Messieurs, quand donc allez-vous comprendre que c'est leur but que de nous nuire, de détruire notre travail, nos paysages, notre vie ? Détruire une aubette d'autobus, brûler un bâtiment à l'occasion d'émeutes, ravager un champ en 4x4, gratuitement, pour le plaisir de vous nuire...

Porter plainte, faire confiance à la justice, vous en êtes donc encore là ?...

Je relève au passage qu'il n'y a pas eu de fumier déversé dans les quartiers concernés par cette gangrène en novembre 2024...

<https://www.charentelibre.fr/charente/des-champs-ravages-par-des-rodeos-a-champniers-des-agriculteurs-en-colere-24506375.php>

Plusieurs parcelles de blé, colza et petits pois ont été détériorées par des rodéos en 4x4 au cours du week-end à Champniers. Les agriculteurs sont médusés.

Les chauffards ont fait de grandes traces dans les plantations.

Repro CL

« C'est rageant ! », peste Gérard Augier, céréalier à Champniers. Dans la nuit de ce samedi à dimanche, un ou plusieurs individus au volant de 4x4 se sont amusés à faire des rodéos dans des champs appartenant à au moins quatre agriculteurs sur la commune de Champniers. C'est un voisin qui a découvert cela en allant chercher son pain dimanche matin.

Le ou les chauffards sont entrés dans ces champs de blé, colza et petits pois. Ils ont notamment arraché une borne servant à l'irrigation ce qui donne une idée de la robustesse et de la force de leur véhicule.

Une plainte déposée



« Ils sont équipés ! », glisse Jean-Charles Belair, agriculteur installé à Brie. Cet hiver, lui aussi avait subi ces incivilités. « Il avait plu 110 mm, c'était impraticable, mais ils avaient réussi à traverser les champs », s'étonne le céréalier. À Champniers, les individus ont « fait des ronds » dans les plantations, des boucles, avant de tirer tout droit vers d'autres parcelles.



Jérôme Coutant et Gérard Augier, tous les deux agriculteurs étaient médusés.

Ce lundi matin, Gérard Augier est allé déposer plainte à la gendarmerie de Champniers. Son homologue Jérôme Coutant, qui fait partie des céréaliers touchés par ces incivilités, se montrait désabusé au bord de son champ. « Ce n'est pas la première fois », soufflait-il. « C'est notre gagne-pain, on travaille toute l'année pour ça... C'est comme si je prenais une tronçonneuse et que j'allais détruire le travail d'un charpentier... C'est désespérant. Et ça fait encore des démarches supplémentaires. »

C'est comme si je prenais une tronçonneuse et que j'allais détruire le travail d'un charpentier...



Une borne d'irrigation a été arrachée.

« C'est vraiment de l'acharnement, ils ont dû y rester un moment », déplore Gérard Augier. « Ils peuvent quand même se défouler autrement, en allant sur des circuits, par exemple. »

Lui comme ses collègues agriculteurs appellent les gens qui auraient vu ou entendu quelque chose dans la nuit de samedi à dimanche à parler et à fournir des indices aux gendarmes.

*Ces faits ne restent pas toujours impunis. La preuve, la semaine dernière, plusieurs individus ont été condamnés pour avoir fait des rodéos aux Brandes de Soyaux, un espace naturel protégé. Ainsi que dans la Touvre. Les auteurs ont été condamnés à 5 000 euros d'amende avec sursis pour l'un et à 105 heures de **travaux d'intérêt général** pour ses deux compères. La fédération de pêche et Charente Nature leur demandent aussi respectivement 11 000 et 30 000 euros.*